

Monsieur LABORIE André
2 rue de la forge
31650 Saint ORENS

Saint ORENS le 3 mars 2001.

Monsieur Jean- Louis NADAL Inspecteur,
Général des services judiciaires.
13 place vendome
75042 PARIS Cedex

Monsieur Jean Louis NADAL,

Je vous remercie de votre courrier du 26 février 2001 suite a ma requete
introduite le 17 octobre 2000.

Au vu de ce délais de réponse, je comprends les nombreuses demandes que vous
avez a traiter suite aux différentes sollicitudes.

Celles ci ont certainement les mêmes causes que j'ai introduit devant le garde
des Sceaux en octobre 2000.

L'objet de ma requete, n'est pas dans la formule que vous avez bien voulu
interprétée.

L'objet de ma requete et que le droit des justiciables est violé volontairement sur
la juridiction Toulousaine.

Vos interventions que je sollicite, suite a de nombreux abus de violer les droits
des justiciables ne doivent pas etre négligée sous pretexte des voies de recours a
introduire.

Car dans cette configuration si la constitution, son préambule et au vu de
l'article 46-1 de la convention européenne des droits de l'homme, n'est pas
vérifier en son application après en avoir été requis, ne peut que en etre déduit
d'une complicité, ce a ce jour je n'en crois pas de vos services.

A ma connaissance ce n'est certainement qu'une mauvaise interprétation de mes courriers.

Vous comprenez Monsieur l'inspecteur Général que les procédures en cour proviennent justement de la non participation de vos services a faire appliquer correctement la loi.

Et que de ce fait si vous n'intervenez pas dans les informations que l'on vous communique sur les différents crimes et délits qui sont commis par les magistrats Toulousain, cette informations qui vous est communiquée par les justiciables, cette configuration ouvre l'accès libre a ces magistrats a la corruption active et passive.

Je vous joins plainte déposée le 17 février 2001 a madame LEBRANCHU, vous faisant mieux comprendre peut etre mon courrier du 17 octobre 2000.

Je vous joins le courrier adressé a monsieur BREARD procureur de la république de Toulouse pour une voie de fait constitué.

Je vous joins le courrier adressé a Monsieur SELMES président de la chambre correctionnel de la cour d'appel de Toulouse.

Au vu de ces compléments d'information, j'espère que vous comprendrez la gravité de ces différentes voies de faits constituées.

Je vous demande d'intervenir auprès des autorités Toulousaine qui certainement par leur réponse suite a vos sollicitude, détournent la réalité des faits qui peuvent si vous le désirés etre complétées par de nombreuses vitimes en témoignage sur la violations de nos droits.

- Dossiers non traités ; Moyens discriminatoires mise en place ; Plainte non enregistrées ; Utilisation de faux et usage de faux ; Violation de l'article 10 du code civil lorsqu'ils en sont saisi ou pas; Amende civile pour faire pression sur le justiciable pour faire entendre ses droits, afin que celui ci par épuisement cesse a demander ces droits. Fraude volontaire dans des jugements et arrêts rendus, avec le prétexte de dire si vous n'ete pas content, saisissez les voie de recours qui celle ci sont violée de la même façon, etc.....

Monsieur l'Inspecteur Général, quelle sont vos fonctions si vous ne voulez pas intervenir sur les crimes et délits commis sur de nombreux justiciables Toulousain dont personnellement je suis concerné et donc je vous requis une

nouvelle fois a intervenir sur le fonctionnement du Palais de Justice de Toulouse qui par la plainte déposée a Madame LEBRANCHU le 17 février 2001, décrit plus explicitement ces crimes et délits commis volontairement par des MAGISTRATS.

Vos services ne doivent pas cautionner et rendre L'ETAT français responsable des crimes et délits commis par certains Magistrats a l'encontre des justiciables qui a ce jour malheureusement au vu de l'information médiatique est soulevée publiquement.

Je fais parti des justiciables victimes et c'est la raison pour laquelle en tant que citoyen que je suis, au vu de l'article 10 du code civil, j'apporte par mes écrits connaissance a vous même Monsieur l'Inspecteur Général Jean-Louis NADAL des crimes et délits qui sont commis par de nombreux Magistrats sur la juridiction Toulousaine.

Dans l'attente de vous apporter plus d'informations personnelles ou avec la participation de nombreux témoignages sur la juridiction Toulousaine, après que vous ayez pris connaissance de ces crimes et délit, je vous demande d'intervenir.

Monsieur l'Inspecteur Général Jean Louis NADAL, j'entends, me prévaloir de la convention européenne des droits de l'homme, article N°6 paragraphe N°1, ainsi que de la jurisprudence de la cour européenne.

Monsieur l'Inspecteur Général Jean Louis NADAL, j'entends, me prévaloir du **Pacte New York**, dans tous ces droits.

- **Annexe N°1 : deuxième partie.**

Article N°2- (3) a.b.c et autre

Annexe N°1 : troisième partie

Article 14-1 ; 22 ; 26 et autres.

Je vous prie de croire Monsieur l'Inspecteur Général Jean Louis NADAL a l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE. A

